

AVIS D'OUVERTURE D'UNE CONSULTATION DU PUBLIC

SUR UNE INSTALLATION CLASSÉE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT SOUMISE À ENREGISTREMENT

(Code de l'environnement, Titre I du Livre V, parties législative et réglementaire,
Articles R.512-46-11 à R.512-46-15)

NATURE DE L'INSTALLATION : CRÉATION D'UNE UNITÉ DE MÉTHANISATION

DEMANDEUR : SAS VITRY BIOGAZ, REPRÉSENTÉE PAR M. STÉPHANE BOULLIER

EMPLACEMENT DE L'INSTALLATION : 36 ROUTE DU GRAND ORME,
LIEUDIT « LE GRAND ORME », À VITRY-AUX-LOGES (45530)

DURÉE DE LA CONSULTATION : 32 JOURS, DU LUNDI 10 DÉCEMBRE 2018 AU
JEUDI 10 JANVIER 2019 INCLUS.

LE DOSSIER SERA DÉPOSÉ À LA MAIRIE DE VITRY-AUX-LOGES (154 RUE GAMBETTA,
45530 VITRY-AUX-LOGES) OÙ LE PUBLIC POURRA EN PRENDRE CONNAISSANCE ET
FORMULER SES OBSERVATIONS SUR UN REGISTRE SPÉCIAL OUVERT À CET EFFET, AUX JOURS
ET HEURES HABITUELS D'OUVERTURE DES BUREAUX :

- DU LUNDI AU VENDREDI : 8H00 À 12H00 ;
- LES MARDI, MERCREDI ET VENDREDI : 13H30 À 17H00.

LA DEMANDE PRÉSENTÉE PAR L'EXPLOITANT EST ÉGALEMENT CONSULTABLE SUR LE SITE
INTERNET DE LA PRÉFECTURE DU LOIRET « WWW.LOIRET.GOUV.FR ».

LE PUBLIC POURRA ÉGALEMENT, AVANT LA FIN DE LA CONSULTATION DU PUBLIC,
ADRESSER TOUTE CORRESPONDANCE, PAR VOIE POSTALE, AU PRÉFET DU LOIRET -
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS - SERVICE
SÉCURITÉ DE L'ENVIRONNEMENT INDUSTRIEL - 181 RUE DE BOURGOGNE -
45042 ORLEANS CEDEX 1, OU PAR VOIE ÉLECTRONIQUE, À L'ADRESSE SUIVANTE :
« DDPP-SEI-VITRYBIOGAZ@LOIRET.GOUV.FR ».

À L'ISSUE DE LA PROCÉDURE RÉGLEMENTAIRE, LE PRÉFET DU LOIRET PRENDRA UN
ARRÊTÉ DE REFUS OU UN ARRÊTÉ D'ENREGISTREMENT, ASSORTI DE PRESCRIPTIONS
GÉNÉRALES, ÉVENTUELLEMENT COMPLÉTÉES DE PRESCRIPTIONS PARTICULIÈRES.